

**DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION**  
**SELECTION DE CONSULTANT**  
**« DEVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME D'EDUCATION**  
**FINANCIERE POUR L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE**  
**DES FEMMES »**

**COOPEC SIFA**

**TOGO**

**JUILLET 2022**

Avec l'appui financier de



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation .....	3
Section 2. Note d'information aux Consultants .....	4
Section 3. Termes de référence .....	7

## Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 12/07/2022

Madame/Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.
2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique « Développement d'un programme d'éducation financière pour l'autonomisation économique des femmes » pour COOPEC SIFA – Togo. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.
3. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder 32 000 EUR, HT (trente-deux euros hors taxe).
4. La présente DP comprend les sections suivantes :
  - Section 1 - La présente Lettre d'invitation
  - Section 2 - Note d'information aux Consultants
  - Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Violette CUBIER  
Chargée de programmes Assistance Technique

## Section 2. Note d'information aux Consultants

1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Madame Violette CUBIER, Chargée de programme Assistance Technique

Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)

1.2 Nom, objectifs et description de la mission : Mission « Développement d'un programme d'éducation financière pour l'autonomisation économique des femmes » pour COOPEC SIFA, Togo.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission

1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.

Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Et de préférence par email :

- [violette.cubier@credit-agricole-sa.fr](mailto:violette.cubier@credit-agricole-sa.fr)
- [victoire.binson@credit-agricole-sa.fr](mailto:victoire.binson@credit-agricole-sa.fr)

Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français

2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 50-60

ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- 10 ans d'expérience en microfinance ;
- Expériences avérées en ingénierie de formation pour adultes (étude des besoins, élaboration de modules, formation de formateurs, etc.) ;
- Conduite de missions similaires en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Togo.

iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français

2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : oui.

2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).

Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.

- 2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.
- 2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).  
**Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.**  
**La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :**
- **Les honoraires/frais de consultance**
  - **Les frais de voyage.**
- 2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.
- 2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.
- 3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :
- [violette.cubier@credit-agricole-sa.fr](mailto:violette.cubier@credit-agricole-sa.fr)
  - [victoire.binson@credit-agricole-sa.fr](mailto:victoire.binson@credit-agricole-sa.fr)
- au plus tard le 02/08/2022 à 18h (heure locale de Paris)
- 3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :
- Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France  
Email:
- [violette.cubier@credit-agricole-sa.fr](mailto:violette.cubier@credit-agricole-sa.fr)
  - [victoire.binson@credit-agricole-sa.fr](mailto:victoire.binson@credit-agricole-sa.fr)
- 4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2

Points

i) Profil du/des Consultants Principaux :

- Connaissance et expérience (voir point 2.1 de la « Note d'information aux Consultants ») [0 – 20]
- Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 10]
- Expériences similaires dans le pays de la mission et la région [0 – 10]

*Sous- total : [0 - 40]*

ii) Proposition technique :

- Compréhension globale des TDR [0 – 5]
- Degré d'analyse critique de la prestation demandée [0 – 5]
- Clarté de la proposition [0 – 10]
- Méthodologie proposée [0 – 35]

*Sous total : [0 - 55]*

iii) Niveau de participation locale [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de :

60 points

Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

4.3

Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition technique = 0,8, et

Proposition financière = 0,2

4.4

Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1

Le début de la mission est prévu pour septembre 2022 mais la date exacte sera à définir avec Coopec Sifa.

La mission aura lieu à Dapaong, Togo.

## Section 3. Termes de référence

### I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière. En 2021, COOPEC SIFA a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme afin de mettre en place un ensemble de mission, dont celle de « Développement d'un programme d'éducation financière pour l'autonomisation économique des femmes ».

La COOPEC SIFA (Soutien aux Initiatives de Femmes pour l'Autopromotion) est née de l'institutionnalisation des activités de microfinance du mouvement des Jeunes et Adultes Ruraux et Catholiques (JARC) initiées en mars 1997. Elle a fonctionné sous la forme d'une association bénéficiant d'une convention cadre signée avec le gouvernement togolais jusqu'en mai 2011, date à laquelle elle a reçu l'agrément du Ministère de l'Economie et des Finances sous le numéro 100/MEF/SG/CAS-IMEC du 19 mai 2011 pour exercer ses activités comme coopérative d'épargne et de crédit. L'institution propose principalement ses services, par la méthodologie de banque villageoise, à une clientèle majoritairement composée de femmes vivant dans les zones rurales de la région des Savanes (située à l'extrême Nord du Togo, à 650 km de la capitale Lomé et considérée comme la plus pauvre du pays). La COOPEC SIFA intervient dans la région des Savanes dans le Nord du Togo à travers 3 agences (Dapaong, Mango et Cinkassé). Au 31 décembre 2021, la COOPEC SIFA comptabilisait 39 970 emprunteurs actifs, dont 77% de femmes et 79% vivant en zone rurale, pour un encours de crédit total de 7,4 millions d'Euro.

### II. Objectifs

COOPEC SIFA propose déjà des formations en éducation financière à ses clients mais celles-ci ne sont ni formalisées ni structurées dans un cursus dédié. Ces formations sont réalisées tous les mois, auprès des groupements que COOPEC SIFA finance. COOPEC SIFA souhaite améliorer son offre de formation afin de renforcer les compétences des groupements sur diverses thématiques en éducation financière (gestion du crédit et de l'épargne, séparation du budget de l'activité et du ménage, calcul du seuil de rentabilité, etc.). **L'objectif de la mission est donc de développer des modules de formation sur la base d'une étude des besoins de la clientèle, puis de former les agents de crédit à l'animation de ces formations.**

### III. Activités à mener et approche méthodologique

Le consultant privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission et utilisera une approche de transfert de compétences.

COOPEC SIFA souhaite recruter un consultant externe pour :

- Conduire une étude des besoins auprès de la Direction de l'institution, des équipes et des clientes afin de développer des modules de formation en cohérence avec les réalités, les enjeux et les besoins des clientes de COOPEC SIFA ;
- Présenter les résultats de l'étude à la Direction de COOPEC SIFA ainsi qu'une liste des thématiques prioritaires de formations à développer pour les clients ;
- Sur la base de la liste validée par la Direction de COOPEC SIFA, présenter à la Direction de COOPEC SIFA un devis pour l'élaboration concrète des modules (par exemple, coût des impressions ou coût de la réalisation de vidéos) et de l'achat des équipements associés afin que la Direction de l'institution valide la forme finale des modules (support papier, vidéos, etc.) ;
- Sur la base de la validation de la liste et de la forme finales des modules, développer un cursus de formation (modules de formation, matériels pédagogiques et guides du formateur), décliné en 7 sessions de formation au minimum, en éducation financière à destination des clientes de COOPEC SIFA ;
- Tester les modules de formation en éducation financière sur un échantillon de clients, et réaliser les ajustements nécessaires sur les modules de formation ;
- Former 50 Agents de crédit et 8 Chefs d'agence sur l'animation de modules afin qu'ils puissent ensuite délivrer ces formations aux clientes ;
- Former une personne ressource sur la création de nouveaux modules ;
- Elaborer une procédure de gestion des modules de formation afin de s'assurer qu'ils seront correctement entretenus et distribués en nombre suffisant en agence et la faire valider par la Direction de Coopec Sifa.

Le consultant sera également en charge de l'impression des scénarios pédagogiques (guide du formateur). Les autres supports de formation (boîte à images, matériel, jeux) seront à la charge de COOPEC SIFA. Lors du développement des modules, le consultant s'assurera donc de la faisabilité pratique des activités pédagogiques proposées pour chaque formation et que le coût du matériel pédagogique associé au guide du formateur soit compatible avec le budget de l'organisation.

### IV. Résultats attendus

- Une étude des besoins a été réalisée et a permis de définir une liste finale de modules de formation à développer ainsi que leur forme (papier, support vidéo, etc.) ;
- Au moins 7 modules de formations ont été développés, testés sur un échantillon de clients et validés par la Direction de COOPEC SIFA ;
- 50 Agents de crédit et 8 Chefs d'agence ont été formés sur l'animation de ces modules en éducation financière au cours de 84h de formation ;
- 1 personne ressource a été formée sur la création de nouveaux modules au cours de 24h de formation ;
- Une procédure de gestion des modules de formation a été développée et validée par la Direction de COOPEC SIFA ;



- Au moins 3 modules de formation avec leur guide du formateur ont été imprimés par agence, soit 21 au total.

## V. Livrables attendus

- Un rapport de mission détaillant : i) l'ensemble des activités menées, ii) un rapport sur les formations de formateurs réalisées incluant une évaluation de la formation par les participants et iii) des recommandations concrètes à destination de COOPEC SIFA pour l'animation et la création de modules de formation ;
- L'étude des besoins en formation auprès des clients ;
- L'ensemble des modules de formation élaborés pendant la mission ainsi que le guide du formateur (scénario pédagogique) associé à chaque module ;
- Les listes de présence aux formations, signées par les participants ;
- La procédure de gestion et de production des modules de formation validée par la Direction.
- Un *reporting* sur l'atteinte des indicateurs suivants :
  - Formation dispensée : nombre de personnes ayant participé
  - Formation dispensée sur le terrain : nombre de personnes ayant participé
  - Formation dispensée : nombre d'heures de formation
  - % des équipes de Coopec Sifa ayant participé aux formations du Consultant ayant pu tirer avantage de la formation (en %)
  - % de formateurs formés venant du Togo
  - Réalisation de l'objectif global de la mission sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé)
  - % des équipes de Coopec Sifa ayant participé aux formations et ayant déclaré que la formation serait utile dans le cadre de leur travail quotidien
  - Capacité de mise en pratique des compétences acquises par les équipes de Coopec Sifa formées sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé)
  - Niveau d'accroissement de la base de connaissances locale des experts nationaux sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé)

## VI. Indications supplémentaires

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu à Dapaong, Togo.
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 7 mois après la signature du contrat.

## **Annexe 1 – Déclaration d'intégrité**

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou soustraitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettons/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission de « Développement d'un programme d'éducation financière pour l'autonomisation économique des femmes » (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration. Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché.

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manoeuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI<sup>1</sup>.

**Signature du consultant,**

**précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

Nom

Fonction :

Signature :

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (<http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm>).